

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1240

21 novembre 2005

SOMMAIRE

4Sigma (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	59486	Joliette S.A., Luxembourg	59489
Achilles, S.à r.l., Luxembourg	59493	Kieffer Arsène, S.à r.l., Schifflange	59485
Achilles, S.à r.l., Luxembourg	59493	Kirchberg Consulting S.A., Luxembourg	59475
Acmar Systems S.A., Luxembourg	59475	KPI Residential Property 2, S.à r.l., Niederanven	59484
Actaris Metering Systems II, S.à r.l., Luxembourg	59503	KPI Retail Property 5, S.à r.l., Niederanven	59483
Actaris Metering Systems II, S.à r.l., Luxembourg	59505	KPI Retail Property 6, S.à r.l., Niederanven	59482
Air Dessiré, S.à r.l., Luxembourg	59492	KPI Retail Property 8, S.à r.l., Niederanven	59482
Alltec Participation S.A., Luxembourg	59489	Lugo S.A., Luxembourg	59488
Apax International Investments, S.à r.l., Luxembourg	59483	Manosque S.A., Luxembourg	59515
Aus Terra Consult S.A., Luxembourg	59487	Manosque S.A., Luxembourg	59515
Bubble, S.à r.l., Bereldange	59475	Mantegna S.A., Luxembourg	59487
Bulgaria Broadband, S.à r.l., Luxembourg	59486	Marga S.A., Luxembourg	59484
Chauffage Artisanal, S.à r.l., Weiler-la-Tour	59474	Midinfinance, S.à r.l., Luxembourg	59489
Cinello & Sertic Constructions, S.à r.l., Rumlange	59474	Mimosa Invest S.A., Luxembourg	59516
Corte S.A., Luxembourg	59490	Mobrini S.A., Luxembourg	59485
Cote Deco International, S.à r.l., Luxembourg	59477	Morgan Stanley Eder, S.à r.l., Luxembourg	59477
Dante Participations, S.à r.l., Luxembourg	59484	MT Concept, S.à r.l., Luxembourg	59493
Dreieck, S.à r.l., Luxembourg	59518	MT&S Europe, S.à r.l., Luxembourg	59508
Ech Finco, S.à r.l., Luxembourg	59495	New Millennium Advisory S.A., Luxembourg	59485
Ewita Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	59474	Olalin, S.à r.l., Hobscheid	59493
F&D, S.à r.l., Luxembourg	59488	One Thirty Nine, S.à r.l., Luxembourg	59483
F&D, S.à r.l., Luxembourg	59488	Prolint, S.à r.l., Luxembourg	59487
Faculté d'Ingénierie et de Recherche de Solutions et Techniques S.A., Hoesdorf	59506	Robin Finance Holding S.A., Useldange	59519
Faraco S.A. (anc. Etablissements Eug. Hamilius), Esch-sur-Alzette	59485	Robin Finance Holding S.A., Useldange	59520
Fortis Lease Group - FLG S.A., Luxembourg	59490	Robin Leudelange, S.à r.l., Leudelange	59518
Fortis Lease Group - FLG S.A., Luxembourg	59492	Robin Leudelange, S.à r.l., Leudelange	59519
Foyer Selection, Sicav, Luxembourg	59486	RSA Agence Générale S.A., Luxembourg	59483
Gaudair, S.à r.l., Luxembourg	59476	SMC, Schwartz Management Consultancy S.A., Luxembourg	59484
General Construction and Development Holdings S.A., Luxembourg	59492	Société d'Investissement des Douze S.A. (S.I.D.), Luxembourg	59490
Glaxo Investments S.A., Luxembourg	59487	Stolt-Nielsen S.A.H., Luxembourg	59476
I.V.B. S.A., Luxembourg	59490	Stolt-Nielsen S.A.H., Luxembourg	59477
Immobilière Windhof II S.A., Bertrange	59515	Stolt-Nielsen S.A.H., Luxembourg	59477
International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Luxembourg	59482	SYL S.A., Mersch	59476
Invest-E-Net S.A., Luxembourg	59520	Syrtals International S.A., Luxembourg	59487
		Texicom S.A., Luxembourg	59488
		Toiture Brück Nico, S.à r.l., Luxembourg	59475
		Trans Europa Stahl Logistik S.A., Remerschen	59476
		Xtreme S.A., Luxembourg	59474

59474

EWITA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 64.151.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(058264.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

CINELLO & SERTIC CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 13, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 19.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00417, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour CINELLO & SERTIC CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(058352.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

CHAUFFAGE ARTISANAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestee.
R. C. Luxembourg B 46.877.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09121, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(058356.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

XTREME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 108.571.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 7 juin 2005

Première résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Edmond Ries et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration désigne comme nouvel administrateur Monsieur Thierry Fleming qui accepte son mandat pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de 2011. Cette cooptation fera l'objet, conformément à la loi, d'une ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

XTREME S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058357.3/045/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

ACMAR SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 91.854.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 30 juin 2005 que l'assemblée a décidé à l'unanimité:

* De réélire pour une période renouvelable de un an les administrateurs: TMF CORPORATE SERVICES, société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° B 84.993, ayant son siège social sis 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 94.030, sis 1, allée Scheffer, L 2520 Luxembourg; M. Stéphane Robert, administrateur de société, né à Uccle, Belgique, le 11 juillet 1974, résidant 24, avenue du Golf, B-1640 Rhode St Genèse, Belgique; et le commissaire INTERAUDIT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 29.501, sis 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

* Que les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006 et qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2005.

Pour la société

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A.

Un Administrateur

P. Kotoula / S. Mellinger

Administrateur / Fondée de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058353.3/805/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

BUBBLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7236 Bereldange, 6, rue Longuyon.
R. C. Luxembourg B 92.296.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(058361.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

TOITURE BRÜCK NICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 87.275.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(058362.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

KIRCHBERG CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 78.188.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Signature.

(058372.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

59476

SYL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 27.602.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01388, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYL S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(058266.3/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

TRANS EUROPA STAHL LOGISTIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 66.220.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(058365.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

GAUDIAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 99.573.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00659, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Signature

Un mandataire

(058369.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 12.179.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue dans les bureaux de SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., 23, avenue Monterey, Luxembourg exceptionnellement le 9 juin 2005

1. Les administrateurs suivants sont ré-élus jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment nommés:

- Jacob Stolt-Nielsen, né à Haugesund, Norvège, le 12 mai 1931, Chairman of the Board of the Company, c/o Stolt-Nielsen Limited, Aldwych House, 71-91 Aldwych, London WC2B 4HN, England,
- Niels G. Stolt-Nielsen, né à Oslo, Norvège, le 23 janvier 1965, Chief Executive Officer of the Company, c/o Stolt-Nielsen Limited, Aldwych House, 71-91 Aldwych, London WC2B 4HN, England,
- Roelof Hendriks, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 7 mars 1955, Chief Financial Officer, CSM NV, 13 Nienoord, XE1112 Diemen, The Netherlands
- James B. Hurlock, né à Illinois, USA, le 7 août 1933, 46, Byram Drive, Greenwich, Connecticut 06830, USA,
- Christer Olsson, né à Gothenberg, Suède, le 18 décembre 1945, President WALLENIUSREDERIerna AB, Swedenborgsg 19, P.O. Box 17086, S-10 462 Stockholm, Sweden,
- Jacob B. Stolt-Nielsen, né à New York, USA, le 9 janvier 1963, c/o Stolt-Nielsen Limited, Aldwych House, 71-91 Aldwych, London WC2B 4HN, England.
- Christopher J. Wright, né à Henstead, UK, le 14 septembre 1934, 8 Redcliffe Mews, London SW10 9JU England.

2. MAITLAND LUXEMBOURG S.A., 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, est ré-élue en tant que Commissaire aux Comptes pour un terme expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

3. DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est ré-élue en tant qu'Auditeur Indépendant de la société pour un terme expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Certifié sincère et conforme

Pour STOLT-NIELSEN S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058371.3/795/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.179.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STOLT-NIELSEN S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(058367.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

STOLT-NIELSEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 12.179.

Les comptes consolidés au 30 novembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03669, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STOLT-NIELSEN S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(058368.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

COTE DECO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 89.980.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005.

Signature.

(058375.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

MORGAN STANLEY EDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.078.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-eighth of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MORGAN STANLEY ZANETTI LIMITED, having its registered office at M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (registered under number 149.855),

here represented by Mrs Jana Strischek, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated June 28th, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name MORGAN STANLEY EDER, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand Australian dollars (20,000.- AUD) represented by one hundred (100) shares with a par value of two hundred Australian dollars (200.- AUD) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of December and ends on the 30th of November of the following year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first business year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30th of November 2005.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, represented as mentioned hereabove, the appearing party declares to subscribe the one hundred (100) shares.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty thousand Australian dollars (20,000.- AUD) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

For the purpose of registration, the amount of twenty thousand Australian dollars (20,000.- AUD) is valued at twelve thousand six hundred and fifty Euro (12,650.- EUR).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by the following managers:

1) Mr Benjamin Gill, managing director, born in Wigan, United Kingdom on the 22nd of August 1969, residing at 525, West End Avenue, New York NY 10024.

2) Mr Jerry Lynn Smith, executive director, born in Oak Park, Illinois, USA, on the 9th of September 1970, residing at 350E, 79th street, Apt. 32A, New York NY 10021.

3) Mrs Xenia Kotoula, company's director, born in Athens (Greece) on the 30th of November 1973, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2. The address of the corporation is fixed at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MORGAN STANLEY ZANETTI LIMITED, ayant son siège social c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (enregistrée sous le numéro 149.855),

ici représentée par Madame Jana Strischek, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 28 juin 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: MORGAN STANLEY EDER, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille dollars australiens (20.000,- AUD) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents dollars australiens (200,- AUD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les reponsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 30 novembre 2005.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, celle-ci déclare souscrire les cent (100) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars australiens (20.000,- AUD) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de vingt mille dollars australiens (20.000,- AUD) est évalué à douze mille six cent cinquante euros (12.650,- EUR).

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

a) Monsieur Benjamin Gill, gérant de société, né à Wigan, Royaume-Uni, le 22 août 1969, demeurant à 525, West End Avenue, New York NY 10024,

b) Monsieur Jerry Lynn Smith, executive director, né à Oak Park, Illinois, USA, le 9 septembre 1970, demeurant à 350E, 79th Street, Apt. 32A, New York NY 10021,

c) Madame Xenia Kotoula, administrateur de société, né à Athènes (Grèce) le 30 novembre 1973, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

2) L'adresse de la Société est fixé à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Strischek, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 24CS, fol. 80, case 8. – Reçu 126,66 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

G. Lecuit.

(059397.3/220/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

KPI RETAIL PROPERTY 8, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 108.362.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 16 juin 2005 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., initialement constituée sous la dénomination de Kiel Property Investments, S.à r.l., ayant son siège social à la Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795 a cédé quinze (15) des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à M. Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne), demeurant Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Allemagne).

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l. reste propriétaire de deux cent trente-cinq (235) parts sociales dans la Société.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058370.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

KPI RETAIL PROPERTY 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 108.365.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 16 juin 2005 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., initialement constituée sous la dénomination de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à la Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795 a cédé quinze (15) des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à M. Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne), demeurant Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Allemagne).

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l. reste propriétaire de deux cent trente-cinq (235) parts sociales dans la Société.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058376.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 46.448.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 30 juin 2005 de la Société que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election du nouvel Administrateur pour une durée de 6 ans:

Franciscus Willem Josephine Johannes Welman.

2. Election du nouvel Administrateur-Délégué pour une durée de 6 ans:

Franciscus Willem Josephine Johannes Welman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.

M. Dijkerman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01496. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058615.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

RSA AGENCE GENERALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 4, Chemin de Roedgen.
R. C. Luxembourg B 84.128.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(058378.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

KPI RETAIL PROPERTY 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.
R. C. Luxembourg B 108.115.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 7 juin 2005 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l. initialement constituée sous la dénomination de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à la Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795 a cédé quinze (15) des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à M. Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne), demeurant Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Allemagne).

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l. reste propriétaire de deux cent trente-cinq (235) parts sociales dans la Société.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058379.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

APAX INTERNATIONAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 97.568.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00744, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

Signature

Un mandataire

(058383.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

ONE THIRTY NINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 102.902.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 août 2004, acte publié au Mémorial C n° 1194 du 23 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ONE THIRTY NINE, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(058404.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

KPI RESIDENTIAL PROPERTY 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 108.357.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 24 mai 2005 que la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., initialement constituée sous la dénomination de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à la Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795 a cédé quinze (15) des parts sociales qu'elle détenait dans la Société à M. Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne), demeurant Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Allemagne).

EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l. reste propriétaire de deux cent trente-cinq (235) parts sociales dans la Société.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF02851. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058381.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

DANTE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 16, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 97.581.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00438, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2005.

Signature

Un mandataire

(058384.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

SMC, SCHWARTZ MANAGEMENT CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 75.237.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Signature.

(058385.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

MARGA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 37.515.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 1991, acte publié au Mémorial C n° 21 du 22 janvier 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 février 1998, acte publié au Mémorial C n° 399 du 3 juin 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 17 décembre 2001, publié par extrait au Mémorial C n° 792 du 24 mai 2002.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARGA S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(058407.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

FARACO S.A. (anc. Etablissements Eug. Hamilius), Société Anonyme.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 12, rue Lankelz.
R. C. Luxembourg B 5.382.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Signature.

(058386.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

MOBRINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 37.646.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Signature.

(058387.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

KIEFFER ARSENE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3833 Schifflange, 57, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 82.211.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(058388.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

NEW MILLENNIUM ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.257.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire anticipée tenue le 11 avril 2005 à 15.00 heures à Luxembourg

Huitième résolution

L'assemblée prend acte des démissions de Giampetro Nattino et Arturo Nattino en date du 23 novembre 2004.

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration en date du 1^{er} janvier 2005 de nommer Federico Franzina et Maria Dennewald en tant que nouveaux administrateurs avec effet au 23 novembre 2004.

Conseil d'administration:

- Maria Dennewald, Administrateur, avec adresse professionnelle au 31, route d'Eich à L-1461 Luxembourg,
- Federico Franzina, Administrateur, avec adresse professionnelle à Riva Albertoli 1/CP 6525 CH-6901 Lugano,
- Italo Hellmann, Administrateur, avec adresse professionnelle à BANCA FINNAT EURAMERICA S.p.A., Piazza del Gesù, 49, I-00184 Roma.

Commissaire aux comptes:

- KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

NEW MILLENNIUM ADVISORY S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058397.3/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

4SIGMA (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 76.518.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(058390.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

FOYER SELECTION, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.505.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 31 janvier 2005

Quatrième résolution

L'assemblée décide de reconduire les mandats du Réviseur d'entreprises et des Administrateurs pour un an. Dès lors, le Conseil prend la composition suivante:

Le Conseil d'Administration:

MM. Philippe Bonte, LE FOYER ASSURANCES, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., 6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Président.

Administrateur.

Gilbert Wolter, LE FOYER ASSURANCES, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., 6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Administrateur.

Borschette, L-1246 Luxembourg, Administrateur.

Alain Huberty, LE FOYER ASSURANCES, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., 6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Administrateur.

Béatrice Dury-Gowan, LE FOYER, PATRIMONIUM & ASSOCIES S.A., 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Administrateur.

Le Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

FOYER SELECTION, SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058392.3/024/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

BULGARIA BROADBAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 85.533.

Extrait de la résolution du Conseil de Gérance de la Société du 24 juin 2005

En date du 24 juin 2005, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante: 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

BULGARIA BROADBAND, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058462.3/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

MANTEGNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 86.798.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(058393.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

SYRTALS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 83.398.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(058395.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

GLAXO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 79.843.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(058398.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

AUS TERRA CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 97.173.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF10065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(058400.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

PROLINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 76.826.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(058408.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

F&D, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 97.304.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1381 du 31 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F&D, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(058402.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

F&D, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 97.304.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 1381 du 31 décembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F&D, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(058399.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

LUGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 63.400.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 février 1998, acte publié au Mémorial C n° 392 du 29 mai 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 19 décembre 2001, avis publié au Mémorial C n° 788 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BG02201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUGO S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(058409.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

TEXICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.195.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 janvier 2005

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société du 23, avenue Monterey au L-2086 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 15 juillet 2004.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Philippe Vanderhoven et Monsieur Fabio Mazzoni en tant qu'administrateurs avec effet au 9 juin 2004 et jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle qui se tiendra en 2007.

L'assemblée générale renouvelle par ailleurs le mandat d'administrateur de Monsieur Tarcisio Picco et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle qui se tiendra en 2007.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide la radiation de AUDITAS S.A. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 9 juin 2004.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes avec effet au 9 juin 2004 et jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle qui se tiendra en 2007.

Pour la société

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, réf. LSO-BG00115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058406.3/587/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

ALLTEC PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 7.694.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2005

Sont élus administrateurs pour une période d'un an:

- Monsieur Wolfgang Reitz, demeurant à Betzdorf, Allemagne,
- Monsieur Théo Worré, résidant à Luxembourg,
- Monsieur Dominique Laval, résidant à Kockelscheuer, Luxembourg,
- Monsieur François Tesch, résidant à Kockelscheuer, Luxembourg.

Est nommé commissaire pour une durée d'un an:

- FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2006 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Réviser d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058411.3/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

MIDINFINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 64.764.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01137, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(058412.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

JOLIETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 63.398.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 février 1998, acte publié au Mémorial C n° 391 du 29 mai 1998.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JOLIETTE S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(058413.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

I.V.B. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 34.873.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02207, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.V.B. S.A.

Signature

(058416.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

CORTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 63.390.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 17 février 1998, acte publié au Mémorial C n° 391 du 29 mai 1998. Le capital a été converti en euros par acte sous seing privé en date du 13 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 788 du 24 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CORTE S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(058417.3/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT DES DOUZE S.A. (S.I.D.), Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.657.

Extrait du procès-verbal de l'A.G. ordinaire du 20 juin 2005 au siège de la société

Le Conseil d'Administration (composé de M. Jean-Jacques Axelroud, M. Bernard Zimmer et la société IBS & PARTNERS S.A. représentée par Mme Yamina Benallal) est reconduit pour un mandat de 6 ans.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social, avec effet au 1^{er} octobre 2005 au 25A, boulevard Royal, Forum Royal, 2^{ème} étage, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058418.3/734/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

FORTIS LEASE GROUP - FLG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edouard Steichen.
R. C. Luxembourg B 105.096.

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FORTIS LEASE GROUP S.A. - FLG S.A., ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.096, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 305 du 7 avril 2005 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 526 du 2 juin 2005, ci-après «la Société».

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Myriam Mercier, employée privée, demeurant à Heisdorf;

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant à Mondercange.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Emilie Waty, employée privée, demeurant à Etalle (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de trente-deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante euro(s) (EUR 32.399.460,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions

neuf cent vingt-six mille cinq cents euro(s) (EUR 399.926.500,-) à quatre cent trente-deux millions trois cent vingt-cinq mille neuf cent soixante euro(s) (EUR 432.325.960,-) par la création de trois cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (323.994) actions sans désignation de valeur nominale à libérer par l'apport en nature de cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (59.999) actions sans désignation de valeur nominale de FORTIS LEASE LUXEMBOURG S.A., société anonyme avec siège à Luxembourg, détenues par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG.

2. Modification afférente de l'article 6 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent soixante euro(s) (EUR 32.399.460,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent vingt-six mille cinq cents euro(s) (EUR 399.926.500,-) à quatre cent trente-deux millions trois cent vingt-cinq mille neuf cent soixante euro(s) (EUR 432.325.960,-) par la création de trois cent vingt-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (323.994) actions sans désignation de valeur nominale à libérer par l'apport en nature de cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (59.999) actions sans désignation de valeur nominale de FORTIS LEASE LUXEMBOURG S.A., société anonyme avec siège à Luxembourg détenues par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les 323.994 actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.481, ici représentée par Madame Myriam Mercier, employée privée, demeurant à Heisdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 juin 2005 qui restera annexée aux présentes.

Les 323.994 actions ainsi souscrites sont libérées par l'apport par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG à la Société des cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (59.999) actions de FORTIS LEASE LUXEMBOURG S.A. société anonyme avec siège à Luxembourg, détenues par elle.

Cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi en date du 1^{er} juillet 2005 par la société à responsabilité limitée EUROFID, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, réviseur d'entreprises agréé, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites dans la section 4 du rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport autre qu'en numéraire qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie par la Société.»

Le souscripteur déclare par son mandataire qu'il est le seul propriétaire des actions apportées par lui à la Société et qu'il n'y a pas d'empêchement dans son chef à apporter les actions à la présente Société.

Il garantit que les actions apportées à la Société sont libres de tous gages, privilèges, charges et autres droits en faveur de tiers et qu'aucun consentement n'est requis pour le présent apport.

En particulier, il garantit qu'aucune des actions apportées n'est affectée par un droit d'option, droit d'acquérir, droit de préemption, nantissement, privilège ou toute autre forme de sûreté ou charge.

La preuve de la propriété des actions apportées par la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG ainsi que de leur libre cessibilité résulte d'une attestation émise par FORTIS LEASE LUXEMBOURG S.A. en date du 28 juin 2005, laquelle attestation restera également annexée aux présentes.

Référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales

La partie comparante fait référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales pour demander l'exonération du droit d'apport en ce que les actions apportées représentent 99,9983% du capital social antérieurement émis de la société FORTIS LEASE LUXEMBOURG S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur ci-après et de redresser par là-même une erreur qui s'est glissée dans l'acte du 28 janvier 2005 susmentionné en ce que le capital social était représenté par 3.999.265 actions au lieu des 3.989.265 actions indiquées erronément dans l'acte.

«Le capital souscrit de la société est fixé à quatre cent trente-deux millions trois cent vingt-cinq mille neuf cent soixante euro(s) (EUR 432.325.960,-) représenté par quatre millions trois cent vingt-trois mille deux cent cinquante-neuf (4.323.259) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 7.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Mercier, E. Waty, A. Maggipinto, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, vol. 149S, fol. 5, case 12. – Reçu 12 euro(s).

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

F. Baden.

(060625.3/200/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

FORTIS LEASE GROUP - FLG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edouard Steichen.

R. C. Luxembourg B 105.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(060626.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

AIR DESSIRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 84.327.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 octobre 2001, acte publié au Mémorial C n° 351 du 4 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIR DESSIRE, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(058419.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

GENERAL CONSTRUCTION AND DEVELOPMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.836.

Extrait de la résolution prise lors de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2005

* PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, Luxembourg a été réélue au poste de commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, réf. LSO-BF09990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058451.3/263/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

ACHILLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 75.798.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 651 du 12 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACHILLES, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(058421.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

ACHILLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 75.798.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 651 du 12 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACHILLES, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(058422.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

MT CONCEPT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 100.073.

*Extrait du procès-verbal de l'A.G. ordinaire du 6 juin 2005*L'assemblée générale décide de transférer le siège social avec effet au 1^{er} octobre 2005, au 25A, boulevard Royal, Forum Royal, 2^e étage, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058420.3/734/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

OLALIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Hobscheid, 4, rue de Kreuzerbruch.

R. C. Luxembourg B 109.619.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Predrag Karanovic, ouvrier, né à Smederevo (YU) le 26 juillet 1958, et son épouse;
- 2.- Madame Biserka Sopic, employée privée, née à Smederevo (YU) le 13 avril 1961, demeurant ensemble à L-7593 Beringen, 5, am Sprangert.

Lesquels comparants, présents comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de OLALIN, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Hobscheid.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées avec petite restauration.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Predrag Karanovic, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Biserka Sopic, cinquante parts sociales	50
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés, elles ne peuvent être cédées entre vifs ni transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des autres associés. En cas de refus d'agrément, les parts sociales seront reprises à leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Art. 8. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'assemblée générale des associés qui désignent leurs pouvoirs.

Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou l'incapacité de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation la première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 900,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associés présents, représentant l'intégralité du capital social se considérant toutes comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Predrag Karanovic, prénommé.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

- Le siège social est établi à L-8370 Hobscheid, 4, rue de Kreuzerbruch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: P. Karanovic, B. Sopic, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2005, vol. 149S, fol. 33, case 5. – Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 27 juillet 2005.

P. Decker.

(067381.3/206/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

ECH FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 109.617.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twentieth day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ECH, S.à r.l., having its registered office at 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg, represented by Pierre Reuter, attorney-at-law, resident in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 June 2005, which, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in his above-mentioned capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which is herewith established as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «1915 Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is to be initially composed of a single shareholder who is therefore the owner of the entire issued share capital of the Company. The Company may however at any time be composed of several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, but the number of shareholders shall never exceed thirty (30).

The Company shall not have any natural persons as shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of ECH FINCO, S.à r.l.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of UBS (LUX) REAL ESTATE - EURO CORE FUND, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to UBS (LUX) OPEN-END REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which UBS (LUX) REAL ESTATE - EURO CORE FUND holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time if a single shareholder, owning the entire issued share capital if the Company so decides. If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the board of directors.

The Company may establish subsidiaries and branches where it considers them to be useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Variation of the corporate capital. The corporate capital may at any time be increased or decreased, by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Authorised corporate capital. The authorised capital of the Company is set at two hundred and fifty million Euro (EUR 250,000,000.-) divided into ten million (10,000,000.-) shares, each share with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any

persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the 1915 Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may determine.

The board of directors may in particular determine:

the time and the number of shares to be subscribed and issued;

whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;

whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and

that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The board of directors may delegate to any director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article 8 shall be amended accordingly.

Art. 9. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

If the Company is composed of a single shareholder, that shareholder exercises all those powers granted to all shareholders by the 1915 Law and the Articles of Incorporation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder owning the entire issued share capital of the Company or by a group of shareholders in general meeting.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event request that a seal be affixed to the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and resolutions.

Art. 10. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 11. Transfer of shares. Where the Company is composed of a single shareholder, that single shareholder may freely transfer the shares owned, subject to the restrictions in the Articles of Incorporation.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares may be freely transferred amongst any existing shareholders. A transfer to a non-shareholder is subject to the restrictions of the Articles of Incorporation.

Where the Company is composed of more than one shareholder, the shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

Art. 12. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

A transfer will not be binding upon the Company and third parties, unless duly notified to, or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Civil Code.

The Company will refuse to register any transferee as shareholder if the transferee is a natural person or if, as a consequence of such transfer, the number of shareholders exceeds thirty (30).

Art. 13. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the 1915 Law.

Art. 14. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a shareholder will not cause the Company to go into liquidation.

Art. 15. Board of directors. The Company is managed and administered by a board of directors consisting of at least two (2) directors. A director can be a shareholder or a non-shareholder.

Each director is appointed for a limited or an unlimited duration by the single shareholder owning the entire issued share capital or by a group of shareholders in general meeting.

Any director may be removed at any time by the single shareholder holding the entire issued share capital, or by a majority of shareholders in general meeting, who collectively hold at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company. Any director may resign at any time.

The single shareholder holding the entire issued share capital, or a group of shareholders in general meeting decides upon the compensation of each director (if any).

The board of directors shall appoint, from among its members, a chairman. The board of directors shall choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of directors may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.

Art. 16. Meetings of the board of directors. The board of directors shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth

in the notice of the meeting. This notice may be waived if each director consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of directors shall act validly only if a majority of directors are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the directors. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

Art. 17. Powers of representation. In dealing with third parties, any director shall have the power to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in all circumstances by the signature of a director.

Art. 18. Board of Directors' Committees. The board of directors may, by a majority vote, set up one or more committees to deal with specific matters under its supervision and responsibility, each committee to consist of one or more directors of the Company. The board may designate one or more directors as alternate members of any committee to replace any absent or disqualified member at a committee meeting.

Art. 19. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a director. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a director, will not cause the Company to go into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a director may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Company.

Art. 20. Liability of a director. A director will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a director, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 20, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 20 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 20 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 20 shall be contractual rights.

Art. 21. General meeting of shareholders. When the Company is composed of one single shareholder, that shareholder exercises the powers granted by the 1915 Law to shareholders in general meeting.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

When the Company is composed of a group of shareholders, shareholder decisions are taken in a general meeting or by written resolution, the text of which will be sent by the board of directors to the shareholders by registered post.

In this case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered post to the Company within 15 days of receiving the text.

When the Company is composed of a group of shareholders, unless otherwise specified in the Articles of Incorporation, shareholder decisions are only validly taken if they are adopted by shareholders holding more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend the Articles of Incorporation and to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the Company's corporate capital.

Art. 22. Decisions. The decisions of the single shareholder or of a group of shareholders in general meeting are documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Company. Shareholder votes and any powers of attorney are attached to the minutes.

Art. 23. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

Art. 24. Statutory auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 25. Balance-sheet. On 31st December of each year, the accounts are closed and the board of directors will produce an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to a group of shareholders in general meeting for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Company for a period of fifteen days prior to the deadline set for the shareholder general meeting.

Art. 26. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after the deduction of overheads, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by the decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a group of shareholders in general meeting.

Any amount out of the share premium account may be distributed to the shareholders upon a decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of a group of shareholders in general meeting.

The single shareholder or a group of shareholders in general meeting may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 27. Dissolution, liquidation. In the case of the dissolution of the Company, for any reason and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not. The liquidator(s) will be appointed by the single shareholder or by a group of shareholders in general meeting, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company have been drawn up by the appearing party. This party has subscribed for the number of shares shown below and has paid in cash the amount illustrated:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
ECH, S.à r.l.	EUR 12,500.-	500	EUR 12,500.-
Total	EUR 12,500.-	500	EUR 12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2005.

Decisions by the sole shareholder

The appearing party in its capacity as sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of directors at three and further resolved to elect the following in their respective capacity as a director of the Company for an unlimited period of time:

- Mr. Reto Ketterer, director, born on 13 September 1960 in Zurich, having his domicile at Etzelstrasse 42 D, CH-8820 Wädenswil, Switzerland;

- Mr. Aloyse Hemmen, director, born on 4 March 1961 in Luxembourg-City, having his domicile at 24, rue Abbé Lemire, L-3507 Dudelange, Luxembourg;

- Mr. Gilbert Schintgen, director, born on 23 June 1957 in Dudelange, having his domicile at 2, rue Verte, L-3592 Dudelange, Luxembourg.

2. The registered office shall be at 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

3. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, is appointed as statutory auditor of the Company.

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ECH, S.à r.l., ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg, représenté par Pierre Reuter, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2005, qui, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité susmentionnée a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée comme suit:

Forme. Il est formé par l'actionnaire unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique propriétaire de toutes les parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés dont le nombre ne peut dépasser 30 associés notamment suite à la cession de parts sociales ou l'émission de nouvelles parts sociales.

Les associés ne doivent pas être des particuliers.

Nom. La Société prend la dénomination sociale de ECH FINCO, S.à r.l.

Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par UBS (LUX) REAL ESTATE - EURO CORE FUND, un fonds commun de placement organisé en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à UBS (LUX) OPEN-END REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles UBS (LUX) REAL ESTATE - EURO CORE FUND détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré. S'il y a plusieurs associés, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil d'administration.

La Société pourra établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cent (500) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Modification du Capital social. Le capital social, peut, à tout moment, être augmenté ou diminué, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, suivant une résolution de l'assemblée générale des associés.

Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000) divisé en dix million (10.000.000,-) de parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi de 1915.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration de la Société.

Le conseil d'administration peut en particulier déterminer:

la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;

si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;

si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et,

que les parts sociales seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le conseil d'administration de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 8 sera modifié en conséquence.

Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et avoirs de la Société et une voix aux assemblées générales des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à tous les associés par la Loi de 1915 et les Statuts.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré de la Société, ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique pourra librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Le transfert à un non-associé est soumis aux restrictions des Statuts.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant trois-quart (3/4) du capital social de la Société.

Formalités. La cession des parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

La société refusera de faire entrer dans le registre des associés un cessionnaire qui serait un particulier ou dès lors que, à la suite du transfert de parts, le nombre des associés excéderait trente (30).

Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Conseil d'administration. La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration comprenant au moins deux (2) administrateurs, associés ou non.

Chaque administrateur est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique détenant la totalité du capital social libéré ou par l'assemblée générale des associés.

L'associé unique détenant la totalité du capital libéré ou l'assemblée générale des associés en vertu d'une résolution favorable représentant 75% du capital social de la Société, pourra décider la révocation d'un administrateur à tout moment. Chaque administrateur peut démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou l'assemblée générale des associés décidera, le cas échéant, de la rémunération de chaque administrateur.

Le conseil d'administration pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil d'administration pourra choisir un secrétaire, qui sera administrateur ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être administrateur ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil d'administration.

Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque administrateur y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil d'administration peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les administrateurs participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les administrateurs. Le président du conseil d'administration a un droit de vote décisif.

Pouvoirs de représentation. Vis-à-vis des tiers, tout administrateur aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances ainsi que pour accomplir et autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'un des administrateurs.

Comités du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut, par un vote à la majorité de tout le conseil, constituer un ou plusieurs comités afin de traiter sous son contrôle et sa responsabilité de sujets particuliers, chaque comité comprenant un ou plusieurs membres administrateurs de la Société. Le conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs administrateurs comme membre alternatif de l'un des comités en vue du remplacement d'un membre absent ou disqualifié pour une réunion du comité.

Décès, incapacité, faillite ou déconfiture d'un administrateur. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture d'un administrateur ou tout événement similaire affectant un administrateur, de même que sa démission ou révocation, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-droit d'un administrateur ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Responsabilité d'un administrateur. Un administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil d'administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été administrateur, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 20, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 20 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 20 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 20 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 20 seront des droits contractuels.

Assemblées générales des associés. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions collectives sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil d'administration aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société par lettre recommandée, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus de la moitié du capital social sauf dispositions contraires contenues dans ces statuts. Cependant, des décisions portant modification des présents statuts et notamment celle de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu au siège social de la Société. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Année sociale. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de l'année suivante.

Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Approbation des comptes annuels. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire des avoirs et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi de 1915.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut consulter les documents financiers au siège social de la Société, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale des associés.

Répartition des bénéfices et dividendes intérimaires. L'excédent du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Tout montant non compris dans le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés suivant une décision de l'associé unique ou une résolution de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut aussi décider d'affecter tout montant non compris dans le compte de prime d'émission à la réserve légale.

Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, est soumis aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
ECH, S.à r.l.	EUR 12.500,-	500	EUR 12.500,-
Total	EUR 12.500,-	500	EUR 12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915 ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Décisions de l'associé unique

Le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre d'administrateurs et de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective d'administrateur de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Reto Ketterer, administrateur, né le 13 septembre 1960 à Zurich et demeurant à Etzelstrasse 42 D, CH-8820 Wädenswil, Suisse;
 - Monsieur Aloyse Hemmen, administrateur, né le 4 mars 1961 à Luxembourg-Ville et demeurant à 24, rue Abbé Lemire, L-3507 Dudelange, Luxembourg;
 - Monsieur Gilbert Schintgen, administrateur, né le 23 juin 1957 à Dudelange et demeurant à 2, rue Verte, L-3592 Dudelange, Luxembourg;
2. Le siège social est fixé à 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
 3. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommé auditeur de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Reuter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 juin 2005, vol. 432, fol. 9, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(067313.3/242/516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

ACTARIS METERING SYSTEMS II, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 108.445.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of July.

Before the undersigned, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

FCPR WHITE KNIGHT VI, a fonds commun de placement à risque represented and managed by LBO FRANCE GESTION, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris under number 418.354.502, having its registered office at 148, rue de l'Université, 75007 Paris, France,

here represented by Ms. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Paris on July 18, 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ACTARIS METERING SYSTEMS II (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under the number B 108.445, incorporated pursuant to a notarial deed on June 3, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of eight hundred and seventeen thousand five hundred Euro (EUR 817,500.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to eight hundred and thirty thousand Euro (EUR 830,000.-) through the issue of thirty-two thousand seven hundred (32,700) shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The new shares are subscribed as follows:

(i) five thousand seventy-nine (5,079) shares by FCPR WHITE KNIGHT VI, a fonds commun de placement à risque represented and managed by LBO FRANCE GESTION, previously named, here represented by Ms. Linda Korpel, pre-named, by virtue of a proxy given on July 18, 2005. Such shares are paid up by a contribution in cash. The total contribution of one hundred and twenty-six thousand nine hundred and seventy-five Euro (EUR 126,975.-) is entirely allocated to the share capital;

(ii) eleven thousand nine hundred and eighty-eight (11,988) shares by FCPR WHITE KNIGHT VI BIS, a fonds commun de placement à risque represented and managed by LBO FRANCE GESTION, previously named, here represented by Ms. Linda Korpel, pre-named, by virtue of a proxy given on July 18, 2005. Such shares are paid up by a contribution in cash. The total contribution of two hundred and ninety-nine thousand seven hundred Euro (EUR 299,700.-) is entirely allocated to the share capital;

(iii) one thousand nine hundred and sixty-five (1,965) shares by FCPR MF PRIVATE EQUITY, a fonds commun de placement à risque represented and managed by LBO FRANCE GESTION, previously named, here represented by Ms. Linda Korpel, pre-named, by virtue of a proxy given on July 18, 2005. Such shares are paid up by a contribution in cash.

The total contribution of forty-nine thousand one hundred and twenty-five Euro (EUR 49,125.-) is entirely allocated to the share capital;

(iv) one thousand four hundred and seventy-eight (1,478) shares by FCPR MF PRIVATE EQUITY II, a fonds commun de placement à risque represented and managed by LBO FRANCE GESTION, previously named, here represented by Ms. Linda Korpel, prenamed, by virtue of a proxy given on July 18, 2005. Such shares are paid up by a contribution in cash. The total contribution of thirty-six thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 36,950.-) is entirely allocated to the share capital;

(v) one thousand eight hundred and sixty-eight (1,868) shares by FCPR ACTINVEST, a fonds commun de placement à risque represented and managed by LBO FRANCE GESTION, previously named, here represented by Ms. Linda Korpel, prenamed, by virtue of a proxy given on July 18, 2005. Such shares are paid up by a contribution in cash. The total contribution of forty-six thousand seven hundred Euro (EUR 46,700.-) is entirely allocated to the share capital;

(vi) ten thousand three hundred and twenty-two (10,322) shares by FCPR FRANÇOIS VI, a fonds commun de placement à risque represented and managed by LBO FRANCE GESTION, previously named, here represented by Ms. Linda Korpel, prenamed, by virtue of a proxy given on July 18, 2005. Such shares are paid up by a contribution in cash. The total contribution of two hundred and fifty-eight thousand fifty Euro (EUR 258,050.-) is entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 5. (first paragraph). «The Company's share capital is set at eight hundred and thirty thousand Euro (EUR 830,000.-) represented by thirty-three thousand two hundred (33,200) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to ten thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

FCPR WHITE KNIGHT VI, un fonds commun de placement à risque représenté et géré par LBO FRANCE GESTION, une société par actions simplifiée constituée et régie par les lois de France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 418.354.502, ayant son siège social au 148, rue de l'Université, 75007 Paris, France,

ici représenté par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 18 juillet 2005.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de ACTARIS METERING SYSTEMS II (ci-après la «Société») une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.445, constituée selon un acte notarié en date du 3 juin 2005, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de huit cent dix-sept mille cinq cents euros (EUR 817.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à huit cent trente mille euros (EUR 830.000,-) par l'émission de trente-deux mille sept cents (32.700) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites comme suit:

(i) cinq mille soixante-dix-neuf (5.079) parts sociales par FCPR WHITE KNIGHT VI, un fonds commun de placement à risque représenté et géré par LBO FRANCE GESTION, prénommée, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 juillet 2005. Ces parts sociales sont payées par un apport

en numéraire. La valeur de l'apport de cent vingt-six mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 126.975,-) est intégralement allouée au capital social;

(ii) onze mille neuf cent quatre-vingt-huit (11.988) parts sociales par FCPR WHITE KNIGHT VI BIS, un fonds commun de placement à risque représenté et géré par LBO FRANCE GESTION, prénommée, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 juillet 2005. Ces parts sociales sont payées par un apport en numéraire. La valeur de l'apport de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents euros (EUR 299.700) est intégralement allouée au capital social;

(iii) mille neuf cent soixante-cinq (1.965) parts sociales par FCPR MF PRIVATE EQUITY, un fonds commun de placement à risque représenté et géré par LBO FRANCE GESTION, prénommée, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 juillet 2005. Ces parts sociales sont payées par un apport en numéraire. La valeur de l'apport de quarante-neuf mille cent vingt-cinq euros (EUR 49.125,-) est intégralement allouée au capital social;

(iv) mille quatre cent soixante-dix-huit (1.478) parts sociales par FCPR MF PRIVATE EQUITY II, un fonds commun de placement à risque représenté et géré par LBO FRANCE GESTION, prénommée, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 juillet 2005. Ces parts sociales sont payées par un apport en numéraire. La valeur de l'apport de trente-six mille neuf cent cinquante euros (EUR 36.950,-) est intégralement allouée au capital social;

(v) mille huit cent soixante-huit (1.868) parts sociales par FCPR ACTINVEST, un fonds commun de placement à risque représenté et géré par LBO FRANCE GESTION, prénommée, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 juillet 2005. Ces parts sociales sont payées par un apport en numéraire. La valeur de l'apport de quarante-six mille sept cents euros (EUR 46.700,-) est intégralement allouée au capital social;

(vi) dix mille trois cent vingt-deux (10.322) parts sociales par FCPR FRANÇOIS VI, un fonds commun de placement à risque représenté et géré par LBO FRANCE GESTION, prénommée, ici représentée par Madame Linda Korpel, prénommée, en vertu d'une procuration donnée en date du 18 juillet 2005. Ces parts sociales sont payées par un apport en numéraire. La valeur de l'apport de deux cent cinquante-huit mille cinquante euros (EUR 258.050,-) est intégralement allouée au capital social.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à la somme de huit cent trente mille euros (EUR 830.000,-) représentée par trente-trois mille deux cents (33.200) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à dix mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Korpel, P. Bettingen.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2005, vol. 895, fol. 63, case 8. – Reçu 8.175 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(067322.3/239/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

ACTARIS METERING SYSTEMS II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 108.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(067323.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

FACULTE D'INGENIERIE ET DE RECHERCHE DE SOLUTIONS ET TECHNIQUES,**Société Anonyme.**

Siège social: L-9456 Hoesdorf, 14D, Villa d'Epicea.
R. C. Luxembourg B 109.537.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Bruce Hazard, business manager/consultant, demeurant à L-5884 Hespérange, 300C, route de Thionville.
- 2) Madame Miranda Bergmans, consultante, architecte d'intérieur, demeurant à L-9456 Hoesdorf, 14D, Villa d'Epicea.
- 3) Madame Elizabeth Hazard-Green, fonctionnaire, demeurant à L-5884 Hespérange, 300C, route de Thionville.
- 4) Monsieur Rudy Vanderhaegen, consultant, demeurant à L-9456 Hoesdorf, 14D, Villa d'Epicea.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de:

En français: FACULTE D'INGENIERIE ET DE RECHERCHE DE SOLUTIONS ET TECHNIQUES.

En anglais: FINDING INNOVATIVE AND RELIABLE SOLUTIONS AND TECHNIQUES.

Art. 2. Le siège social est établi à Hoesdorf.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

1. Consultant d'affaires dans le développement et management d'entreprises.
2. Elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
3. Elle pourra prendre par apport, par cession ou par souscription, par intervention financière ou par tout autre moyen, tout intérêt ou participation dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères. Elle pourra même fusionner, conclure des accords en faisant l'apport ou la cession de tout ou partie de son actif.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.230 (mille deux cent trente) actions A et 10 (dix) actions B d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Droit de préemption

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions A doit en informer le ou les autres actionnaires détenant des actions A par lettre recommandée en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les nom, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les actionnaires A auront alors pendant le délai de trois mois un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre des actions possédées par chacun des actionnaires A. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire A de son droit de préemption accroît celui des autres.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer l'actionnaire cédant par lettre recommandée dans les trois mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces actions sera déterminé, de commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), et à défaut d'accord par un expert indépendant désigné par le tribunal de commerce.

En cas de refus des actionnaires A d'acquiescer les actions proposées ou en cas de non réponse de leur part dans le délai imparti, l'actionnaire sera libre de céder ses actions au cessionnaire proposé par lui.

Les actions B sont librement cessibles à des actionnaires ou à des tiers.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois le/les premier(s) administrateur-délégué(s) peuvent être nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs-délégués.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le premier vendredi du mois de juin à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille six.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Bruce Hazard, prénommé: six cent quinze actions A	615 A
2) Madame Miranda Bergmans, prénommée: six cent quinze actions A	615 A
3) Madame Elizabeth Hazard Green, prénommée: cinq actions B	5 B
4) Monsieur Ruddy Vanderhaegen, prénommé: cinq actions B	5 B
Total: mille deux cent quarante actions	1.240

Les actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées par des versements en espèces à concurrence de dix mille euros (EUR 10.000,-) (faisant 32,255% par action) ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Bruce Hazard, business manager/consultant, demeurant à L-5884 Hespérange, 300C, route de Thionville, né à Albany, New York, USA, le 3 juin 1949,
 - b) Madame Miranda Bergmans, consultante, architecte d'intérieur, demeurant à L-9456 Hoesdorf, 14D, Villa d'Epicea, née à Halle, Belgique, le 9 avril 1968,
 - c) Madame Elizabeth Hazard-Green, demeurant à L-5884 Hespérange, 300C, route de Thionville, née à Romford, Essex, Angleterre, le 13 septembre 1949,
 - d) Monsieur Rudy Vanderhaegen, consultant, demeurant à L-9456 Hoesdorf, 14D, Villa d'Epicea, né à Mazy, Belgique, le 31 juillet 1958.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, R.C.S. Luxembourg B 46.534.
- 4) Sont appelés aux fonctions d'administrateur-délégués conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts:
 - a) Monsieur Bruce Hazard, prénommé,
 - a. Madame Miranda Bergmans, prénommée.
 Conformément à l'article 10 des statuts la société est valablement engagée par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués.
- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 6) Le siège social est fixé à L-9456 Hoesdorf, 14D, Villa d'Epicea.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Hazard, M. Bergmans, E. Hazard-Green, R. Vanderhaegen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 juillet 2005, vol. 432, fol. 25, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(066460.3/242/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2005.

MT&S EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 109.615.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-first of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MAXIMA HOLDINGS - EUROPE INC., a corporation organised under the laws of Delaware (U.S.A.), having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware (U.S.A.),

represented by Mrs Céline Pignon, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on July 19, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name MT&S EUROPE, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders.

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of

managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if at least three quarters of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken only if approved by at least three quarters of its members. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the individual signature of any manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the twenty-fifth of April of each year and end on the twenty-fourth of April of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 24 April 2006.

Subscription - Payment

Thereupon, MAXIMA HOLDINGS - EUROPE INC., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr. Odded V. Leopando with address at 22025 Daleview Drive, Novi, MI 48374, United States of America, business people, born on November 6, 1946 in Philippines;

- Mr. Andrew W. Hubregsen, with address at 405 Park Avenue, Suite 701, New York, NY 10022, United States of America, business people, born in July 21, 1962 in Ohio, USA;

- Mr. Michael F. Bonnet, with address at 405 Park Avenue, Suite 701, New York, NY 10022, United States of America, business people, born on December 23, 1962 in New York, USA; and

- Mr. Jon Gormin, with address at 405 Park Avenue, Suite 701, New York, NY 10022, United States of America, born on March 22, 1971 in Florida, USA.

2. The registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MAXIMA HOLDINGS - EUROPE INC., une société constituée et organisée selon les lois de l'Etat de Delaware (U.S.A.), ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware (U.S.A.);

représentée par Madame Céline Pignon, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le 19 juillet 2005,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination MT&S EUROPE, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art .4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2. Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins les trois-quarts de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement que si elles sont adoptées par au moins trois-quarts de ses membres. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chaque gérant de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le vingt-cinq avril de chaque année et se termine le vingt-quatre avril de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sous réserve des conditions suivantes:

(i) une déclaration des comptes ou un inventaire ou rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) cette déclaration de comptes, inventaire ou rapport doit montrer que les fonds sont suffisants pour la distribution; étant entendu que le montant distribué ne peut pas excéder les profits réalisés depuis la fin l'exercice précédent augmenté des profits reportés et des réserves distribuables mais diminué par les pertes reportées et sommes à allouer à la réserve statutaire;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) vérification doit être effectuée que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 24 avril 2006.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, MAXIMA HOLDINGS - EUROPE INC., prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

59515

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Odded V. Leopando résident à 2025 Daleview Drive, Novi, MI 48374, USA, Homme d'affaire, né le 6 novembre 1946 aux Philippines;
 - M. Andrew William Hubregsen, résident à 405 Park Avenue, Suite 701, New York, NY 10022, USA, Homme d'affaire, né le 21 juillet 1962 en Ohio, USA;
 - M. Michael F. Bonnet, résident à 405 Park Avenue, Suite 701, New York, NY 10022, USA, Homme d'affaire, né le 23 décembre 1962 à New York, USA; et
 - M. Jon Gormin, résident à 405 Park Avenue, Suite 701, New York, NY 10022, USA, né le 22 mars 1971 en Floride, USA.
2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pignon, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 juillet 2005, vol. 432, fol. 55, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(067310.3/242/426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2005.

IMMOBILIERE WINDHOF II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 71.377.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Signature.

(058423.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

MANOSQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 76.791.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02192, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANOSQUE S.A.

Signature

(058431.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

MANOSQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 76.791.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02194, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANOSQUE S.A.

Signature

(058434.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

MIMOSA INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 109.067.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056.

2) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605,

lesquelles sociétés sont ici représentées par Monsieur Laurent Krimou, employé privé, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare,

en vertu de deux procurations sous seing privée lui délivrées à Luxembourg, le 13 juin 2005, lesquelles procurations, resteront annexées au présent acte.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de MIMOSA INVEST S.A.

Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition et la gestion de patrimoine immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Il peut signer tous actes d'achat, d'échange ou de vente d'immeubles, emprunter, avec ou sans garantie, consentir toutes sûretés hypothécaires ou autres sur les biens sociaux au profit de tous instituts de crédits, renoncer à tous privilèges du vendeur avant comme après paiement du prix de vente, consentir toutes mainlevées ou postpositions.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature unique de l'administrateur délégué, y compris les actes d'achat, de vente ou d'échange d'immeubles, les actes de mainlevée avant ou après paiement, les actes de postposition et les actes d'emprunt ou d'ouverture de crédit, avec ou sans garantie hypothécaire, y compris la stipulation de la voie parée conformément aux dispositions de l'article 879 et suivants du Nouveau Code de Procédure Civile (ancien article 71 de la loi du 2 janvier 1889) sur la saisie immobilière.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui - même pour finir le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, prédite, cinquante actions.	50
2) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, prédite, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constataion

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.440,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

1) La société MYDDLETON ASSETS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Angleterre), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5019056.

2) La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 85.664.

3) La société LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Londres N3 1RL, Lawford House, Albert Place (Grande-Bretagne), inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 5114605.

La société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. est nommée administrateur-délégué.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Est nommé commissaire:

La société FID'AUDIT LIMITED, avec siège social à Belize City - Belize, Jasmine Court, 35 A Regent Street, inscrite au IBC International Business Company à Belize le 14 janvier 2002 sous le numéro 23.869.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2011.

2) Le siège de la société est établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et lecture faite, les comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: L. Krimou, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, vol. 24CS, fol. 59, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2005.

J.-P. Hencks.

(059291.3/216/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

DREIECK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 103.076.

EXTRAIT

Suite à la liquidation de la société CONSTANCE A.S. intervenue le 22 novembre 2004, les 450 parts qu'elle détenait dans la société DREIECK, S.à r.l. ont été réparties comme suit: 90 parts à Monsieur Gunnar Landgraff, 90 à Monsieur Sten J. Bennetter, 90 à Monsieur Per C. Dahl, 113 à Monsieur Alf Clausen et 67 à la société MACEDA A.S.

Le même jour, Monsieur Bennetter a cédé 20 parts à Monsieur Clausen et 100 parts à la société GRINI NAERINGS-PARK 12 A.S. et Monsieur Landgraff a cédé toutes ses parts à la société GUNNAR LANDGRAFF A.S.

Ainsi la répartition du capital social de la société DREIECK, S.à r.l. se répartit à compter du 22 novembre 2004 comme suit:

- Monsieur Per C. Dahl	100 parts
- Monsieur Alf Clausen	133 parts
- MACEDA A.S.	67 parts
- GRINI NAERINGS-PARK 12 A.S.	100 parts
- GUNNAR LANDGRAFF A.S.	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058424.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

ROBIN LEUDELANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

R. C. Luxembourg B 103.969.

L'an deux mille cinq, le douze juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme PEINTURES ROBIN, avec siège social à L-8705 Useldange, 31, rue de la Gare, ici représentée par ses administrateurs Messieurs Pit Welter, ingénieur, demeurant à Luxembourg, Paul Theisen, directeur, demeurant à Holzem et Hubert Clasen, employé privé, demeurant à Mertert, représenté par Monsieur Pit WELter, en vertu d'une procuration sous seing privé daté du 6 juillet 2005 ci-annexée.

Laquelle comparante, en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée ROBIN LEUDELANGE S.à r.l., ayant son siège social à L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann, inscrite au registre de commerce et des

sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 103.969, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 56 du 20 janvier 2005, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de modifier l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} janvier pour finir le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement l'exercice en cours ayant commencé le 21 octobre 2004 se terminera le 31 décembre 2005. En conséquence l'article 13 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, laquelle comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Welter, P. Theisen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, vol. 149S, fol. 26, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

F. Baden.

(068177.3/200/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

ROBIN LEUDELANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, Zone Industrielle Am Bann.

R. C. Luxembourg B 103.969.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(068178.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

ROBIN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8705 Useldange, 31, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 92.749.

L'an deux mille cinq, le douze juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROBIN FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-8705 Useldange, 31, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, sous le numéro B 6.060, constituée suivant acte notarié en date du 3 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 966 du 6 novembre 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1421 du 1^{er} octobre 2002.

L'Assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Pit Welter, ingénieur, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Theisen, directeur, demeurant à Holzem.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième samedi du mois de mai à dix heures trente au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations»

2. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième samedi du mois de mai à dix heures trente au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} janvier pour finir le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement l'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} octobre 2004 se terminera le 31 décembre 2005. En conséquence l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente et un décembre de chaque année.»
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Welter, P. Theisen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2005, vol. 149S, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005.

F. Baden.

(068172.3/200/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

ROBIN FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8705 Useldange, 31, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 92.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(068173.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2005.

INVEST-E-NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 75.037.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02210, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INVEST-E-NET S.A.

Signature

(058427.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.
